



COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 13 MARS 2017 A 20H
Sous la présidence de Madame Charlotte LAMBOUR, Maire

Date de convocation : 7 mars 2017

Nombre de C.M. élus : 23

Conseillers en fonction : 23

Conseillers présents : 15

Présents : Mesdames PELOSATO Muriel, PRADELLA Rita, CHRISTINY Eliane
Monsieur MAISONNEUVE Patrick, adjoint

Mesdames et Messieurs FRIJO Antoine, CAPUTO Muriel, MIRIAN Lialia, NIOGRET Bertrand, SCHORR Claude, KLEIN Laurent, MULLER Marilyne, PIETRANGELI Dominique, MARRONI Eraldo, RITTER Antoine, conseillers municipaux.

Procurations : Monsieur DRIUTTI Daniel à Madame PRADELLA Rita
Monsieur DE MARCH Franck à Monsieur NIOGRET Bertrand
Monsieur MAROCK Jean-Christophe à Monsieur MAISONNEUVE Patrick
Madame VENIER Corinne à Madame CHRISTINY Eliane
Monsieur KHALID Mustapha à Monsieur FRIJO Antoine
Monsieur BOUCHAFRA-HENNEQUIN Ismaël à Madame PELOSATO Muriel
Madame PLAS Christine à Monsieur PIETRANGELLI Dominique

Secrétaire : Madame Muriel PELOSATO

1. Compte rendu du Conseil municipal du 26 janvier 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

APPROUVE le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 26 janvier 2017.

2. Transfert de compétence « PLU » à la CAVF

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit le transfert automatique de la compétence « Plan local d'urbanisme » (PLU) de la Commune vers la Communauté d'agglomération, programmée au 27 mars 2017.

L'enjeu de ce transfert est notamment d'élaborer à l'échelle intercommunale une planification en matière d'urbanisme plus cohérente entre les différentes politiques locales autour d'un seul projet communautaire.

Les dispositions de la loi incluent que les Communautés d'agglomération deviennent compétentes de plein droit en ce qui concerne les documents d'urbanisme à compter du 27 mars 2017. Néanmoins, cette compétence n'est pas transférée si, dans les trois mois précédant cette date, une « minorité de blocage », soit au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population, s'y oppose.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, s'oppose au transfert de la compétence « PLU » à la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

3. Convention relative à la clarification de la compétence « Voirie d'intérêt communautaire » avec la CAVF

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que, par délibération n° 2016-207 en date du 15 décembre 2016, dans le cadre de sa compétence « voirie d'intérêt communautaire », la Communauté d'agglomération du Val de Fensch (CAVF) a décidé de lancer une vaste opération de requalification et de réaménagement de ses voiries dénommée « Cœur de villes, cœur de Fensch ».

La présente convention a pour objet de définir les éléments constitutifs de la « voirie d'intérêt communautaire » dont les investissements seront assurés par la CAVF dans le cadre de l'opération « cœur de villes, cœur de Fensch » mais dont l'entretien restera à la charge de la commune de Neufchef comme relevant des pouvoirs de police du Maire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, **à l'unanimité**, autorisent la signature de la présente convention ainsi que toutes les pièces afférentes à celle-ci.

4. Demande de subvention pour l'espace culturel « Le Bateau livre »

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, que comme en 2015, la Commune a la possibilité de solliciter une subvention, d'un montant forfaitaire de 1 200 €, auprès du Département de la Moselle. Cette aide, destinée à remettre à niveau ou à développer les collections, permettra l'acquisition de nouveaux ouvrages plus actuels visant le jeune public accueilli lors des visites organisées par la micro-crèche et le périscolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de solliciter ladite subvention et approuve le projet d'acquisition des ouvrages.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

5. Modification des statuts de la CAVF

Au regard de ces évolutions législatives, il est nécessaire de modifier les statuts de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch aux fins d'y intégrer les nouvelles compétences obligatoires. Ces modifications sont également l'occasion de prendre en compte l'émergence de compétences auparavant intégrées dans des blocs de compétences plus larges ou encore de retirer des statuts les éléments qui n'en relèvent pas, afin notamment de permettre une plus grande souplesse dans leurs évolutions futures, notamment s'agissant des listes d'équipements reconnus d'intérêt communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte la modification des statuts de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, proposé et voté par le Conseil de Communauté lors de sa réunion du 15 décembre 2016.

6. Désignation d'un délégué à la Commission Culture de la CAVF

Madame le Maire informe l'Assemblée que suite à la démission de Madame Muriel PELOSATO, il convient de désigner un nouveau délégué au sein de la Commission Culture de la CAVF.

Elle propose au Conseil Municipal que Monsieur Daniel DRIUTTI, en qualité de Premier Adjoint, soit désigné comme nouveau délégué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, désigne Monsieur Daniel DRIUTTI en qualité de délégué à la Commission Culture de la CAVF.

7. Révision du prix de location de la chasse communale

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer à compter de l'année 2017 une diminution de 0.42 % en ce qui concerne le prix de location des baux de chasse conformément à l'arrêté ministériel du 13 juillet 2016 constatant l'indice national des fermages pour l'année 2016, soit un nouveau tarif pour le lot unique de 5 059,16 €.

8. Décisions du Maire

- **DECISION 2017-001 DU 20 FEVRIER 2017**

Fixation des tarifs pour le spectacle de Josselin DAILLY

- **DECISION 2017-002 DU 20 FEVRIER 2017**

Fixation des tarifs pour le concert des INTEMPOR'ELLES

- **DECISION 2017-003 DU 3 MARS 2017**

Renouvellement du contrat à bons de commande pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la compétence assainissement avec LORRAINE CONSEILS – Année 2017

Fait à NEUFCHÉF, le 14 mars 2017

 Le Maire

Charlotte LAMBOUR